

---

# **ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Setter (irlandais)**

Taille : Moyenne à grande.

Couleur de la robe : Acajou ou rouge châtaigne riche.

Marques de couleur : Rouge uni, aucune trace de noir, un peu de blanc sur les doigts, la poitrine et le crâne acceptable.

Texture et longueur du poil : Droit, fin, luisant. Franges aux oreilles et à la poitrine, sur la queue et à l'arrière des postérieurs.

Corps : Poitrine bien descendue, étroite dans sa partie antérieure, ligne de dessus légèrement inclinée.

Forme et attache des oreilles : Pendantes, contre la tête, attachées bas et bien en arrière.

Forme et port de la queue : Longue, épaisse à la naissance et s'amenuisant en pointe.

Caractéristique unique : Couleur rouge unie.

Pieds : Compacts, doigts cambrés et serrés.

---